

# D'une "Ecclésiologie en gestation" à Lumen Gentium

Autor(en): **Congar, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg**

Band (Jahr): **18 (1971)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-761549>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

YVES CONGAR

## D'une «Ecclesiologie en gestation» à *Lumen Gentium* Chap. I et II

### I.

Le livre du P. M.-D. Koster, *Ekklesiologie im Werden* (Paderborn, 1940), appartient désormais à l'histoire de l'ecclesiologie au XX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs études du même auteur en ont, par la suite, repris et développé de façon positive la thèse essentielle<sup>1</sup>. Si la Constitution conciliaire *Lumen Gentium* (21 novembre 1964) a, dans une certaine mesure, consacré cette thèse, on sait qu'à son époque, le livre souleva surtout des critiques, bien que la guerre ait alors limité sa diffusion dans les pays étrangers à l'espace germanophone<sup>2</sup>. Moi-même étais alors prisonnier, entremêlant le travail théologique ou apostolique avec d'autres activités bientôt polarisées par l'évasion.

Que l'accueil fait à Koster n'ait pas été d'abord plus positif, s'explique largement par le fait qu'il était lui-même bien négatif. Si

<sup>1</sup> Die Firmung im Glaubenssinn der Kirche. Regensburg-Münster, 1948; Volk Gottes im Wachstum des Glaubens. Himmelfahrt Mariens und Glaubenssinn. Heidelberg 1950; Von den Grundlagen der Kirchengliedschaft. Die Neue Ordnung 4 (1950) 206–219 (la suite annoncée ne semble pas avoir paru). Avant la fin du concile, K. a donné une brève mais très dense et intéressante synthèse de sa vision de l'Eglise: Zum Leitbild von der Kirche auf dem II. Vatikanischen Konzil. Theolog. Quartalschr. 145 (1965) 13–41, article daté de mai 1964.

<sup>2</sup> Nous avons pris connaissance des comptes rendus suivants: Theol. Quart. 122 (1941) 145–166 (K. ADAM, *Ekklesiologie im Werden?*); Z. K. Theol. 65 (1941) 91–95 (F. SCHLAGENHAUFEN); Z. f. Asz. u. Mystik 16 (1941) 48 s (E. PRZYWARA); Wiss. u. Weisheit 8 (1941–42) 106–108 (J. EICHINGER); Divus Thomas (Fr.) 21 (1943) 98–112 (C. ZIMARA, Rufe nach «wissenschaftlicher Ekklesiologie»); Bull. Thomiste VI (janv. 1940–oct. 1942) N° 735, pp. 468–469 (L. M. DEWAILLY).

U. VALESKE, *Votum Ecclesiae*. München, 1962, I. Teil, après avoir exposé, p. 196 s., le contexte dans lequel parut le livre de K., puis les thèses principales de ce livre, résume bien, pp. 205–207, les critiques qui lui furent faites sur-le-champ.

toute l'ecclésiologie était demeurée jusqu'alors en un état «préthéologique», trop d'hommes se sentaient disqualifiés, soit dans leurs ouvrages, soit dans les auteurs qu'ils estimaient: Scheeben, Möhler... S. Augustin! L'idée du Corps mystique représentait alors et depuis les années 25–30, une immense récupération, pleine de richesses et de promesses, par rapport à une ecclésiologie trop souvent limitée à une théorie de droit public ecclésiastique ou à une «hiérarchiologie»<sup>3</sup>. Il est vrai que cette idée était parfois abordée avec un certain romantisme. On doit même, et nous l'avons fait<sup>4</sup>, reconnaître que sa présentation dans la tradition issue de S. Augustin, et ce qu'on tirait de l'expression qu'elle avait dans la *christologie* de S. Thomas, pouvait favoriser le danger d'identifier Corps mystique et domaine de la grâce, et donc de verser dans la chimère d'une Eglise invisible. N'y avait-il pas quelque chose de cela, même chez un P. E. Mersch, à qui, cependant, nous devons tant pour cette récupération bénie de l'idée de Corps mystique?<sup>5</sup> A cet égard, le P. Koster dénonçait un vrai danger, avant que le P. E. Przywara n'élevât la voix<sup>6</sup>.

Nous ne pouvons cependant, aujourd'hui encore, estimer adéquat et suffisant le traitement que Koster fait de l'idée de Corps du Christ. Pour lui, c'est la même réalité et cela dit la même chose que «Peuple de Dieu et du Christ»<sup>7</sup>. Koster ne nous paraît faire droit ainsi, ni à la nouveauté qu'apporte «Corps du Christ» par rapport à la notion vétéro-testamentaire de «Peuple de Dieu», dans la ligne même des implications de cette notion<sup>8</sup>, ni au plein contenu de la notion paulinienne, de *sôma*

<sup>3</sup> Je suivais pour ma part ce mouvement avec une attention fervente: voir mes comptes rendus de la Revue des Sciences philosophiques et théologiques, du Bulletin thomiste et d'autres revues, reproduits dans *Sainte Eglise, Etudes et approches ecclésiologiques* (Unam Sanctam 41) Paris 1963, pp. 445–696, et cf. U. VALESKE, op. et loc. cit.

<sup>4</sup> *Lumen Gentium*, N° 7, «L'Eglise, Corps mystique du Christ», vu au terme de huit siècles d'histoire de la théologie du Corps mystique. In: *Au service de la Parole de Dieu. Mélanges offerts à Mgr A. M. Charue*. Gembloux 1969, pp. 179–202.

<sup>5</sup> Voir, par exemple: *Le corps mystique du Christ. Etudes de théologie historique*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles-Paris 1936, t. II, pp. 173 et 232 s.; *Théologie du Corps mystique*, Paris-Bruxelles 1944, t. II, pp. 195–196, où nous lisons: «Les païens de bonne foi sont membres du Corps mystique sans être membres de l'Eglise visible.»

<sup>6</sup> Dans son article fameux: *Corpus mysticum – Eine Bilanz*. *Zeitsch. f. Asz. u. Mystik* 15 (1940, 4) 197–215.

<sup>7</sup> Cf. *Von den Grundlagen*, p. 208 s.; *Zum Leitbild*, pp. 19–25 (cités supra, n. 1).

<sup>8</sup> Ce que nous avons expliqué (trop brièvement et schématiquement) dans notre contribution au volume *JACQUES LECLERCQ... Tournai-Paris, 1961*, pp. 233–254, reproduits in *Sainte Eglise* (supra N° 3), voir pp. 43–44, mais surtout dans notre article: *L'Eglise comme peuple de Dieu*. *Concilium* 1 (1965) 15–32 (cf. pp. 28–32).

*Christo* telle que l'expliquent d'excellents exégètes, un P. Benoît par exemple<sup>9</sup>. Quant au premier point, il faut bien mesurer tout ce qu'implique, dans l'expression « peuple de Dieu », non seulement le mot *peuple*, mais son déterminant : *de Dieu*. Le programme de l'alliance, de la filiation, de l'héritage, ne peut être rempli que « in Christo » et dans la mesure où, vraiment, « *un seul* monte au ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel » (Jn 3, 13). Quant à cette réalité de l'« in Christo », le P. Benoît, mais aussi bien L. Cerfaux, nous parlent d'une identification spirituelle (« mystique ») avec le corps pascal et glorifié du Christ Jésus. D'une manière générale, il nous semble, encore aujourd'hui – alors même que, sur la valeur « peuple de Dieu », nous sommes positivement très proches de notre confrère –, que Koster n'a pas assez situé et montré le caractère théologal de l'Eglise. Est-ce parce qu'il a trop distingué (opposé?) un « Heilspersonalismus », répondant à la grâce, et un « Heilskollektivismus », seul vraiment ecclésiologique, répondant aux structures externes à base sacramentelle? La Tradition ne parle pas de cette façon. Sans doute faut-il dépasser un certain romantisme ou une pure expression en images de ces choses, mais on ne peut méconnaître que, pour la Tradition, l'Eglise est la plénitude du mystère même du Christ<sup>10</sup>. Ceci n'apparaît pas assez chez Koster. Celui-ci donne volontiers des références à la liturgie, mais son exposé reste assez étranger au mouvement liturgique, où l'idée de l'Eglise comme Corps mystique et Epouse liée au mystère du Christ trouvait un si riche développement.

Le 29 juin 1943 paraissait l'encyclique « *Mystici Corporis Christi* ». En un sens, elle consacrait certaines thèses de *Ekklesiologie im Werden* : sa critique d'une conception, soit purement spirituelle-personnaliste, soit romantique, du Corps mystique : on ne pouvait plus concevoir celui-ci simplement comme le domaine de la grâce. Elle reprenait en somme le contenu du thème Kosterien – bien que sans le détail d'une structuration du peuple de Dieu par les caractères sacramentels<sup>11</sup> –, mais elle le

<sup>9</sup> Dans : Corps, tête et plérôme d'après les Epîtres de la captivité. Rev. biblique 63 (1956) 5–44 (repr. in : Exégèse et Théologie. Paris, t. II, 1961, pp. 107–153). Cf. notre article cité supra (N. 4) p. 197.

<sup>10</sup> Cela ressort d'innombrables textes et études, et c'est aussi très johannique. Voir par exemple, outre les livres du P. MERSCH (cités N. 5) et la critique de K. ADAM (supra, N. 2), H. DE LUBAC, Catholicisme, Paris 1938; M. J. LE GUILLOU, Le Christ et l'Eglise. Théologie du Mystère. Paris 1963; R. BRÊCHET, Du Christ à l'Eglise. Le dynamisme de l'Incarnation dans l'Evangile selon saint Jean, Divus Thomas (Pi) 56 (1953), 67–98.

<sup>11</sup> C'est un problème, posé dès 1941 par K. ADAM, de savoir si les caractères

faisait dans le cadre de la notion de Corps mystique, qu'elle déclarait être la plus propre à définir et décrire l'Eglise <sup>12</sup>. A cet égard, l'encyclique pouvait passer pour un désaveu du livre de Koster, car celui-ci n'avait pas assez distingué une idée positive et valable de Corps mystique, de celle, excessivement spirituelle-personnelle, qu'il avait rejetée et que l'encyclique éliminait également, alors que, dans le fond, l'encyclique exprimait, en termes de Corps mystique, une ecclésiologie assez consonnante à celle que Koster préconisait en termes de Peuple de Dieu (et du Christ)...

Mais le thème du Peuple de Dieu suscitait un intérêt croissant. A ma suggestion, le Professeur Iovaniste L. Cerfaux avait poursuivi, selon sa méthode de recherche philologique des thèmes, une étude qui aboutit, en 1942, à la publication de *La théologie de l'Eglise suivant saint Paul (Unam Sanctam, 10)*. Or, si Cerfaux était plus constructif que Koster sur la question du Corps du Christ, il considérait que cette notion était, chez saint Paul, un attribut, non une définition de l'Eglise et que le concept ecclésiologique de base était celui de Peuple de Dieu.

Ce dernier thème faisait son chemin, grâce surtout aux travaux bibliques <sup>13</sup>. D'autre part, certaines thèses de *Mystici Corporis* laissaient insatisfaits tant les théologiens que les exégètes: son interprétation essentiellement socio-corporative de l'idée paulinienne de Corps du Christ; son identification rigoureuse et exclusive, sur cette terre, du Corps Mystique avec l'Eglise catholique romaine, et le traitement correspondant de la question *de membris...* <sup>14</sup>.

sacramentels ont, en Tradition (orientale et occidentale) et en enseignement du magistère (ordinaire ou extraordinaire), une consistance telle qu'ils puissent porter le rôle que KOSTER leur faisait jouer? On rencontrerait ici une autre grave question que posait la construction de Koster, à l'égard même d'une fidélité à la doctrine de S. Thomas: la grâce sanctifiante est la réalité la plus haute, les caractères sont des valeurs secondes relatives «ad cultum *praesentis Ecclesiae*». A mon avis, on rencontre ici le problème, non abordé par Koster, de l'articulation, chez S. Thomas, du concept de *populus* et du concept d'*Ecclesia*: S. Thomas ne les confond pas, mais les articule. Voir C. Gent. IV, 76; notre: L'Eglise de S. Augustin à l'époque moderne (Hist. des dogmes III [3]), Paris 1970, pp. 232-241, et notre contribution à paraître dans les St. Thomas Commemorative Studies: 1274-1974, du Pontifical Institute of Mediaeval Studies de Toronto.

<sup>12</sup> AAS 35 (1943) 199.

<sup>13</sup> Voir VALESKE, op. cit. pp. 239-248; dans le N° 1 de Concilium, 1965, outre notre propre article, les Bulletins de R. SCHNACKENBURG et J. DUPONT.

<sup>14</sup> Voir notre étude citée supra (n. 4), pp. 196-197.

## II.

Vint le Concile. Au cours des travaux de la Commission théologique préparatoire, déjà, et malgré la présence très active du P. S. Tromp à ces travaux, la question *de membris* telle qu'elle était formulée dans l'encyclique avait paru problématique et sa solution sans issue. Dès que la discussion du schéma *De Ecclesia* de la Commission préparatoire (en 11 chapitres) fut introduite au concile, le 1<sup>er</sup> décembre 1962, le premier orateur, le cardinal Liénart, attaqua ce point, qui s'y trouvait repris. Le cardinal Döpfner, le 3 décembre, estima également trop juridique la façon dont on y parlait des membres, tandis que, le 4 décembre, le cardinal Frings disait que la façon dont on parlait du Corps mystique lui semblait trop sociologique.

On sait comment les choses évoluèrent dans les mois qui séparèrent la première période du concile de la seconde. C'est sur un nouveau schéma en quatre chapitres, intitulé *Lumen Gentium*, composé du reste très largement avec des morceaux du précédent, que le concile eut à travailler jusqu'à la promulgation d'une Constitution dogmatique en huit chapitres, le 21 novembre 1964. Or, le deuxième chapitre de cette Constitution portait pour titre «De populo Dei». Comment en était-on venu là?

## III.

Cette histoire n'a pas été écrite en détail. Elle ne saurait l'être d'ailleurs tant qu'une partie des documents qui la concernent demeure inaccessible: en particulier les comptes rendus des réunions de la Commission de coordination instituée par Jean XXIII le 6 décembre 1962, et les rapports adressés à cette Commission. Ayant été mêlé de très près à la rédaction de ce chapitre II, nous pouvons tenter cependant d'esquisser son histoire en utilisant tant nos notes et dossiers personnels que la documentation imprimée, pour autant du moins que nous pouvons en disposer.

C'est ainsi que nous avons pris connaissance, en 1960, des Vota adressés par les évêques, les Congrégations romaines, les Facultés de Théologie, à la Commission anté-préparatoire. Malheureusement, nous n'avons pas alors noté les demandes qui ont pu y être formulées en faveur d'un exposé *de Ecclesia* sous l'angle du peuple de Dieu, et nous n'avons plus aujourd'hui ces précieux volumes sous la main. Dès le début, cependant, l'idée avait été proposée à la Commission théologique préparatoire

par un de ses consultants, J. Backes, qui remit à la sous-commission *De Ecclesia*, pour sa réunion des 13–18 février 1961, un papier occupant huit grandes pages, «De Corpore Christi mystico et de Populo Dei», daté du 24 janvier, puis, après la réunion, un autre daté du 25 février, «De Ecclesia secundum quod consideratur tamquam populus Dei Novo Testamento constitutus»<sup>15</sup>. C'est une sorte de plan d'exposé ecclésiologique en quinze paragraphes, commençant par la préparation de l'Eglise dans l'histoire d'Israël, et son institution par le Christ comme nouveau peuple de Dieu. Le texte est marqué par le souci de continuité doctrinale, et même littérale, avec l'encyclique *Mystici Corporis*, qui dominait encore alors, à Rome, tout exposé sur la nature ou le mystère de l'Eglise.

Est-ce sous l'inspiration de Backes, je ne sais, cela n'est pas certain, mais peu de jours après, le 3 mars 1961, Mgr G. Philips, que je visitais à Louvain, me dit qu'à la réunion de la Commission, qui venait de se tenir, il avait proposé qu'on adoptât, pour le *De Ecclesia*, l'idée de peuple de Dieu. Elle aurait l'avantage de manifester le lien historique unissant Israël, le Christ, l'Eglise.

De fait, dans le Schéma de Constitution dogmatique *De Ecclesia* en onze chapitres rédigé par la Commission théologique préparatoire, au cours des trois premiers numéros du chapitre I, «De Ecclesiae militantis natura», l'idée ou le terme de peuple de Dieu revient plusieurs fois<sup>16</sup>. Ce texte, rédigé par le P. S. Tromp à partir de développements trop abondants de Mgr Ugo Lattanzi, était orienté dans la ligne de *Mystici Corporis*: on visait la réaffirmation d'une Eglise-société hiérarchiquement structurée, identifiée au Corps Mystique du Christ. Dans la discussion du chapitre I<sup>er</sup> du texte rénové (rédaction G. Philips revue par la Commission théologique), Mgr Scalais proposait qu'on introduise le thème

<sup>15</sup> J. BACKES avait publié: Die Kirche ist das Volk Gottes im Neuen Bund. Trierer Theol. Zeitsch. 69 (1960) 111–117; Gottes Volk im Neuen Bund. *ibid.*, 70 (1961) 80–93; Das Volk Gottes im Neuen Bunde. In: Kirche, Volk Gottes, Hrsg. v. H. ASMUSSEN. Stuttgart 1961, pp. 97–129.

<sup>16</sup> *Sacrosanctum Œcumenicum Concilium Vaticanum secundum, Schemata Constitutionum et Decretorum de quibus disceptabitur in Concilii sessionibus*. Series Secunda, *De Ecclesia et de B. Maria Virgine*. Typis polyglottis Vaticanis MCMLXII. N° 1, p. 9 «acceptabilem sibi populum mundaret... novum genus electum... novum scilicet Israël». N° 2, p. 9 «et populum Dei... non modo per se, sed et per electos a se praepositos multipliciter sanctificat sapienterque gubernat»; p. 10 «Itaque, novus hic populus, quem Paulus Apostolus Israël Dei appellavit...». N° 3, p. 10 «Porro sicut Moyses, eum, qui in deserto peregrinabatur, Israël secundum carnem, Dei Ecclesiam nuncupavit...»: ce texte a été repris en substance dans *LG* N° 13, par. 3, début.

«peuple de Dieu» parmi les images de l'Eglise, tandis qu'au nom des évêques d'Indonésie, Mgr Van der Burgt demandait qu'on mette «peuple de Dieu» en rapport avec «Corps mystique» (tous deux le 3 octobre 1963).

L'idée de peuple de Dieu était familière aux théologiens de Louvain, G. Philips et G. Thils. Ont-ils influencé le cardinal Suenens? Au début d'août 1963, je reçus de celui-ci une invitation à travailler, dans une petite équipe, à une légère refonte du *De Ecclesia* et surtout à l'élaboration d'un texte du Schéma XVII, devenu par la suite Schéma XIII et Constitution pastorale *Gaudium et Spes*. Ce dernier travail, mené les 7-9 et 17 septembre, à Malines, n'a pratiquement pas eu de suite au concile. Par contre, le cardinal Suenens proposa à la Commission de coordination les modifications qui, acceptées par cette dernière, furent proposées au concile dans le fascicule intitulé: «Emendationes a Concilii Patribus scripto exhibitae super schema Constitutionis dogmaticae De Ecclesia, Pars II.» Typis Polyglottis Vaticanis MCMLXIII <sup>17</sup>.

Le chapitre II de *Lumen Gentium* n'a pas été totalement discuté comme tel par l'assemblée conciliaire. Cependant, la plupart des morceaux qui le composent l'ont été à leur place, puisqu'ils sont pris, soit de l'ancien chapitre I, soit de l'ancien chapitre III (sur les laïcs). Les passages nouveaux ont été soigneusement rédigés d'après les désirs et les indications des Pères. Le tout a été présenté le 17 septembre 1964 par Mgr Garrone, soumis au vote avec possibilité de *modi*, puis à un vote final paragraphe par paragraphe et un suffrage d'ensemble. De plus, les Pères conciliaires se sont exprimés *in aula*, en octobre 1963: le cardinal Siri de façon critique et négative (26 octobre); NN. SS. Dubois

<sup>17</sup> Voici comment ces modifications étaient annoncées p. 5: *Emendationes a Concilii Patribus scripto exhibitae*.

1. Nova ordinatio capitum ab E. Card. Suenens proposita:

*Praenota*: «Commissio de laboribus Concilii coordinandis nuper censuit hoc caput (scilicet III) dividendum esse in duas partes, quarum prior sit *De populo Dei in genere* et efformet caput II schematis huius Constitutionis, altera vero sit *De Laicis in specie* et caput constituat IV, ita ut tota Constitutio quinque constet capitibus, nempe

1. De Ecclesiae mysterio.
2. De Populo Dei in genere.
3. De constitutione hierarchica Ecclesiae.
4. De Laicis in specie.
5. De vocatione ad sanctitatem in Ecclesia.»

Ut haec indicatio executioni mandetur, proponitur sequens nova ordinatio. In Capite I auferuntur ea quae sub numero 2 et praesertim 3 ad thema de Populo Dei spectant, ut ad novum caput II transferantur. Ad servandam autem connexionem idearum, numeri 2 et 3 videntur componendi ut sequitur infra.

(17 oct.), Schröffer et Jäger (18 oct.), Wojtyła (21 oct.), le cardinal Caggiano (22 oct.), de façon très positive et en apportant des éléments constructifs. Le cardinal Wychinski, le 15 octobre, proposait toute une restructuration du schéma selon une théologie de l'Église peuple de Dieu, Corps mystique, société, tandis que, le 25 octobre, Mgr Evangelisti attirait l'attention sur une ambiguïté possible de la notion de peuple de Dieu. Le 17 octobre, Mgr Castellano avait approuvé l'idée de peuple de Dieu, et Mgr Padin celle de mettre le nouveau chapitre *avant* celui « De S. Hierarchia ».

A la Commission théologique, les avis étaient également partagés. C'est le 9 octobre 1963 que le cardinal Ottaviani fit savoir que la Commission de coordination n'imposait pas le nouvel ordre des textes et que, en toute liberté, la Commission théologique se déclara en sa faveur. Sur la question de la séquence à mettre entre le *De Populo Dei* et le *De S. Hierarchia*, également, l'accord était assez général, les avis contraires isolés. Au cours de ce mois d'octobre, la Commission théologique conciliaire reçut différents textes visant à étoffer le nouveau chapitre *De Populo Dei*: le 16 octobre, du P. Jacques Dournes, missionnaire au Viet-Nam et conseiller de plusieurs évêques de ce pays<sup>18</sup>; le 22 octobre, du cardinal Raoul Silva Henriquez (Santiago, Chili) et de 39 évêques d'Amérique latine<sup>19</sup>; enfin un projet de rédaction nouvelle venant des experts espagnols<sup>20</sup>. Mais les discours prononcés in aula fournissaient des requêtes et des suggestions. La sous-commission de la Commission théologique chargée du travail a poursuivi son labeur du 30 octobre jusqu'au 3 décembre 1963, puis du 30 janvier au 9 février 1964, pendant que d'autres sous-commissions travaillaient sur les autres chapitres. Le texte proposé par la sous-commission fut examiné en réunion plénière de la Commission théologique du 2 au 5 mars 1964. Introduit par Mgr Garrone, le chapitre fut voté par paragraphes, le 17, puis globalement, le 18 septembre 1964<sup>21</sup>; l'« *expensio modorum* » fut approuvée par l'assemblée

<sup>18</sup> Texte de ton assez parénétiqne, animé d'un dynamisme missionnaire, distribué selon le schème des trois offices du Christ.

<sup>19</sup> Texte assez long, lui aussi distribué selon le schème des trois offices; avait tout un paragraphe sur la *koinônia*, sur les églises particulières, et une grande animation missionnaire.

<sup>20</sup> Texte composé surtout de textes scripturaires.

<sup>21</sup> Résultats de ce vote sur l'ensemble: présents votant 2190  
 placet 1615  
 non placet 19  
 placet juxta modum 553

le 30 octobre <sup>22</sup>. Dans sa *Relatio*, Mgr Garrone indiquait six raisons qui justifiaient l'institution d'un chapitre II sous le titre biblique du Peuple de Dieu : 1. Montrer l'Eglise en itinérance dans l'histoire, «inter tempora». 2. Exposer ce qui concerne globalement toute l'Eglise, antérieurement à toute distinction d'états ou de ministères. 3. Ainsi apparaîtrait mieux l'insertion de la hiérarchie dans la communauté, comme un *service* de celle-ci. 4. Egalement l'unité de toute l'Eglise dans la variété des Eglises particulières, des traditions et des cultures. 5. On situerait mieux les catholiques, les chrétiens non-catholiques et l'universalité des hommes dans le plan de Dieu, en évitant la terminologie inadéquate de «membres». 6. Dans cette même perspective universelle, on situerait enfin heureusement la (ou les) Mission.

Personnellement, j'avais fait tous mes efforts pour obtenir : 1. un plus large exposé du peuple de Dieu *dans l'histoire du salut* ; 2. l'introduction d'un paragraphe sur les Juifs dans le chapitre : ce qui eût, d'un côté, donné à ce texte un contexte et un sens *incontestablement* religieux et, d'un autre côté, exprimé l'appartenance du peuple juif, en tant que définitivement marqué par un choix de Dieu, à l'histoire du salut. Mes efforts, accueillis sympathiquement par plusieurs Pères – pour le second point, en particulier, par Mgr Veillot –, n'ont que très modestement abouti.

#### IV.

Considérant maintenant le texte et la doctrine de *Lumen Gentium* en leur formulation définitive, nous pouvons nous demander comment ils se présentent par rapport aux thèses défendues par le P. Koster. Il convient cependant de remarquer, d'entrée de jeu, qu'on ne saurait instituer une véritable comparaison entre des thèses de théologien et un texte conciliaire qui ne pouvait ni ne voulait être un «traité» de *Ecclesia* complet et systématiquement construit.

Le Concile n'a pas donné «Corps Mystique» comme une définition de l'Eglise. Du reste, il n'a pas prétendu «définir» l'Eglise. Quand *Lumen Gentium* dit : «Deus congregationem eorum qui in Iesum, salutis auctorem et unitatis pacisque principium, credentes aspiciunt, convocavit et constituit Ecclesiam, ut sit ...» (N° 9, § 3), cela ne veut pas être, cela

<sup>22</sup> Résultats: Votants	1915
placet	1893
non placet	19
nuls	3

n'est pas une définition de l'Eglise, c'est l'expression descriptive d'un moment de l'histoire du salut, où la communauté des chrétiens prend le relais d'Israël pour s'appeler peuple de Dieu et Eglise.

Le concile a formellement *voulu* ne pas privilégier «Corps mystique» d'une façon qui en aurait fait l'expression de la réalité ecclésiale, en éclipsant d'autres images: celles-ci sont présentées (*LG* N° 6). Cependant, «Corps du Christ» est tellement important qu'un numéro spécial lui est consacré (N° 7): l'explication est très peu systématique, elle est très proche des textes du Nouveau Testament. Elle fait sa place au sens socio-corporatif, mais sans en faire *le* sens exclusif, ni même le sens principal de l'expression. Enfin, l'identité entre le Corps mystique et l'Eglise visible et hiérarchisée, est énoncée d'une manière positive, mais qui n'implique pas le sens *exclusif* qu'on trouvait chez le P. Tromp: ce qui permet le fameux «subsistit in» du N° 8<sup>23</sup>. La sous-commission et la Commission théologique avaient délibérément évité de parler en termes de «membres». Il y aurait une étude à faire – nous ne l'avons pas entreprise – pour voir dans quelle mesure les autres passages de *Lumen Gentium*, et surtout les autres documents conciliaires dépassent ou ne dépassent pas la théologie du Corps mystique contenue dans ces N° 7 et 8 de *Lumen Gentium*.

Et qu'en est-il de «Peuple de Dieu» dans les seize documents conciliaires? L'expression se trouve dans onze d'entre eux, et 39 fois dans *Lumen Gentium*<sup>24</sup>. Le plus généralement, elle désigne l'ensemble ou la totalité des fidèles qui sont à Dieu; parfois «populus» signifie par contre le peuple de l'Eglise, les fidèles distingués de leurs pasteurs<sup>25</sup>. Par son

<sup>23</sup> Voir notre étude citée supra (n. 4), pp. 200–201.

<sup>24</sup> Voici le résultat d'une relecture intégrale, mais rapide: l'expression ne se trouve pas dans *Optatam totius*, *Perfectae caritatis*, *Orientalium Ecclesiarum*, *Inter mirifica*, *Dignitatis humanae*. On la trouve 39 fois dans *LG*, une fois dans la Constitution sur la Liturgie, une fois dans *Dei Verbum*, deux fois dans *Christus Dominus*, six fois dans *Gaudium et Spes*, sept fois dans *Presbyterorum Ordinis*, quatre fois dans *Apostolicam actuositatem*, six fois dans *Ad Gentes divinitus*, deux fois dans *Unitatis redintegratio*, une fois dans *Nostra aetate*, trois fois dans *Gravissimum educationis momentum*. Au total 72 fois littéralement «populus Dei». A quoi il faudrait ajouter les cas où le sens se trouve sans «Dei»: 14 fois dans *LG*; ou les cas où l'on a «populus Novi Testamenti» (deux fois dans *LG*), «Novus Israël» (une fois), «populus christianus» (une fois dans *LG*, trois dans la Constitution sur la liturgie), «sacerdotalis populus» (une fois dans *LG*), «fidelis populus» (trois fois, dont une dans *LG*), enfin «familia Dei» (plusieurs fois dans *Gaudium et Spes*, une dans *Presbyt. Ord.*).

<sup>25</sup> Ainsi dans *LG* 23, par.1; 24, par.1 («pastores populi sui»); 26, par. 3 («orando pro populo»); 28, par. 2 (Prêtres «ad populo Dei inserviendum vocati»); 45, par. 1

contenu, par la place du chapitre II avant le chapitre sur la hiérarchie, par le dynamisme même de la notion et du mot, la théologie de l'Eglise comme Peuple de Dieu dans *LG* s'avère dès maintenant devoir être une valeur ecclésiologique d'avenir. Elle partage ce privilège avec l'idée de «sacrement du salut» et avec celles de communion, collégialité, réalité ecclésiale des Églises particulières. L'idée préconisée par Koster est comme consacrée.

Elle ne l'est cependant pas telle que notre confrère la proposait en 1940. Koster parlait bien de perspective «heils geschichtlich»<sup>26</sup>, mais sur deux points au moins *LG* va plus loin et s'avère plus satisfaisant : 1. pour reconnaître la situation d'itinérance et l'historicité de l'Eglise<sup>27</sup> ; 2. en employant à deux reprises, N° 9, le terme de «populus messianicus». Je suis personnellement responsable de ce terme. C'est ainsi que j'ai essayé de satisfaire à une demande de Mgr Marty inspirée par le P. Chenu<sup>28</sup>. Malheureusement, cette expression n'a pas été reprise dans d'autres documents conciliaires, ou elle en a disparu au cours de leurs remaniements (ainsi dans *Ad Gentes* N° 5). Or elle porte de grandes valeurs, celle, en premier lieu, d'une espérance libératrice de portée universelle. Or, d'un côté, le monde est plein de «messianismes prometteurs, mais bâtisseurs d'illusions»<sup>29</sup>. D'un autre côté, «c'est l'Eglise qui possède le message de libération, mais ce sont les autres qui libèrent»<sup>30</sup>. Dès lors le problème n'est-il pas de «faire se rejoindre le Messie sans messianisme des Églises et le messianisme sans Messie du monde»?<sup>31</sup>

Koster structurait le Peuple de Dieu à partir des caractères sacramentels, et il a publié plusieurs études sur le sacrement de confirmation. Certes, l'idée de structure à fondement sacramentel joue un grand rôle dans l'ecclésiologie conciliaire. Cependant, là où *LG* parle des sacrements

(«populum Dei pascere»); dans la Constitution sur la liturgie, on trouve en ce sens *populus* ou *plebs*.

<sup>26</sup> Cf. *Ekklesiologie im Werden*, p. 146.

<sup>27</sup> Cf. les N°s 8, par. 3 et 4; 9. par. 3. Par contre, VALESKE (op. cit., p. 245) note que l'idée de «wanderndes Gottesvolk» est absente chez KOSTER, tandis qu'on la trouvait chez moi, chez R. GROSCHE, plus tard chez le Cardinal DÖPFNER, etc.

<sup>28</sup> Du P. CHENU, on peut lire: *Un peuple messianique*, *Nouv. Rev. théol.* 89 (1967) 164–182, mais déjà: *Spiritualité du travail*, Paris 1941, pp. 23, 43, 49. On peut voir aussi J. GRAY, *Le peuple de Dieu et l'Eglise. Masses ouvrières*, N° 49, 1949, pp. 18–31.

<sup>29</sup> PAUL VI, *Enc. Populorum Progressio*, N° 11.

<sup>30</sup> PAUL EVDOKIMOV, *La femme et le salut du monde*. Paris 1958, p. 18.

<sup>31</sup> Pasteur ANDRÉ DUMAS, à propos de la Conférence Eglise et Société (Genève, juillet 1966): *Foi et Vie*, janvier 1967, p. 2.

dans le cadre, soit du Corps mystique (N° 7, par. 2), soit du Peuple de Dieu (N° 11), l'accent est mis beaucoup plus sur la vie spirituelle chrétienne et sur son exercice, que sur la structuration sociale. Ce N° 11 (dont on peut rapprocher *Presbyt. Ord.* N° 5) est particulièrement significatif, d'autant que c'est un des rares endroits où S. Thomas soit cité: il est dominé par l'idée d'exercice de la vie chrétienne caractérisée (N° 10) comme sacerdotale, et il est orienté vers l'idée d'appel universel à la sainteté.

Ces remarques montrent que le concile n'a suivi ni un auteur particulier, ni une école, et qu'il n'a pas cherché à donner un exposé systématique. C'était normal. Il reste qu'il a implicitement reconnu la justesse et la fécondité de l'intuition du P. M. D. Koster, en ce qu'elle avait de positif.